

PREFECTURE DE L'AIN

TELETRANSMISSION DES ACTES DES COLLECTIVITES LOCALES

**Nomenclature des actes de la télétransmission dans l'Ain,
assortie de commentaires en facilitant le classement**

La nomenclature se décline en 2 niveaux de rubriques.

Il faut privilégier la classification des actes dans les rubriques 1 à 7, les rubriques 8 et 9 ne devant servir que par défaut, quand les actes ne peuvent être classés nulle part ailleurs.

1 . COMMANDE PUBLIQUE

1.1. Marchés publics

Les actes visés par cette rubrique sont les délibérations, décisions ou arrêtés ayant trait aux marchés publics de travaux, de fournitures et services, ainsi qu'aux avenants et marchés complémentaires liés à ces marchés.

1.2.Délégations de service public

Les actes visés par cette rubrique sont les délibérations, décisions ou arrêtés ayant trait aux délégations de service public, ainsi que leurs avenants.

Cette rubrique regroupe les délégations de service public en matière d'eau, d'assainissement, de restauration collective, de collecte et traitement des déchets, ainsi que, par exemple, les délégations visant les garderies, centres aérés, transports, stationnement, parking, ...

1.3. Conventions de mandat

Cette rubrique s'applique aux délibérations relatives aux conventions de mandat (travail pour le compte d'une autre collectivité, mandat loi MOP, ...).

1.4. Autres types de contrats

Cette rubrique s'applique aux délibérations relatives aux partenariats public-privé (art L 1414-1 et suivants du CGCT), aux conventions publiques d'aménagement, aux contrats avec les SPL ou « In House ».

1.5. Transactions, protocoles d'accord transactionnels

Cette rubrique s'applique aux délibérations relatives aux transactions à la suite d'un contentieux ou d'un règlement amiable de conflits.

1.6. Actes relatifs à la maîtrise d'œuvre

Les actes visés par cette rubrique sont les délibérations, décisions ou arrêtés ayant trait aux marchés publics de maîtrise d'œuvre, et leurs avenants.

1.7. Actes spéciaux et divers

Seront classés dans cette rubrique tous les actes qui n'ont pu être classés dans les rubriques 1.1 à 1.6.

Il convient de noter que :

Les délibérations portant constitution des commissions de commande publique (commissions d'appel d'offres, jurys, commissions de délégation de service public) sont classées à la rubrique 5.3.

L'arrêté nommant le remplaçant de l'exécutif à la présidence de la CAO est classé à la rubrique 5.4.

Les délibérations de délégation et/ou subdélégation d'attribution des marchés publics sont classées à la rubrique 5.4.

Les actes pour lesquels l'exécutif délègue sa signature dans le cadre de la commande publique sont classés à la rubrique 5.5.

2 . URBANISME

Cette rubrique ne doit regrouper que des délibérations et des arrêtés (les dossiers annexés à ces actes ne doivent **pas** être télétransmis).

2.1. Documents d'urbanisme

Cette rubrique ne doit **impérativement** regrouper que les documents relatifs à l'urbanisme, à savoir :

- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures d'élaboration, de modification, de révision des ScoT
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures d'élaboration, de modification, de révision et de déclaration de projet des **POS/PLU**
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures d'élaboration, de modification simplifiée, de révision des cartes communales
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures de création, de réalisation de **ZAC**
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures de création des **ZAD**
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures de création, modification et révision d'une **AVAP**
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures de création et de révision de **ZAP**
- les arrêtés et les délibérations pris dans le cadre des procédures de périmètres de protection modifié et adapté des monuments historiques (**PPM/PPA**).

2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Cette rubrique regroupe :

- les délibérations autorisant le maire à déposer un permis de construire, de lotir, ou à le transférer ainsi que les autorisations de lotir
- les délibérations autorisant le maire à déposer un permis de démolir
- les délibérations qui demandent une déclaration d'utilité publique ou qui se prononcent sur des servitudes
- les délibérations relatives aux taxes d'aménagement, participations pour assainissement collectif, les droits de branchement au réseau assainissement et la participation aux voies et réseaux et autres participations fixées par le code de l'urbanisme
- l'autorisation de vente anticipée dans les lotissements, de différer la fin des travaux.

2.3. Droit de préemption urbain

Cette rubrique regroupe les délibérations ou arrêtés concernant l'institution du droit de préemption ainsi que les arrêtés et décisions relevant de l'exercice du droit de préemption.

3. DOMAINE ET PATRIMOINE

Cette rubrique ne doit regrouper que des délibérations et des arrêtés, accompagnés le cas échéant de l'avis du service des domaines.

3.1.Acquisitions

Cette rubrique regroupe les délibérations concernant les acquisitions immobilières et échanges avec ou sans soulte, et les autres acquisitions (matériel, mobilier, ...) d'un montant inférieur à 207 000 € HT.

3.2.Aliénations

Cette rubrique regroupe les délibérations concernant les cessions immobilières (sauf à des entreprises qui sont à classer à la rubrique 7).

3.3.Locations

Cette rubrique concerne les baux à prendre et la location de matériel, mobilier... d'un montant inférieur à 207 000 € HT.

3.4.Limites territoriales. Changement de nom de la commune

Cette rubrique regroupe les délibérations des communes demandant une modification de leurs limites territoriales ou un changement de nom.

3.5.Autres actes de gestion du domaine public

Cette rubrique regroupe par exemple, les délibérations concernant la désaffectation de locaux, la mise à disposition gratuite de locaux, à l'exception de la mise à disposition de biens nécessaires à l'exercice des compétences d'un EPCI qui est à classer à la rubrique 5, les permissions de voirie...

3.6.Autres actes de gestion du domaine privé

Cette rubrique regroupe par exemple, les délibérations et les arrêtés concernant les baux à donner, les locations de matériel dont la commune est propriétaire, les biens des sections de communes, l'affouage, la révision des loyers, la gestion des bois et des forêts...

4. FONCTION PUBLIQUE

Les rubriques 4.1, 4.2, 4.3, 4.4 et 4.5 correspondent aux actes classés par catégories de personnels, le point 4.5 concernant plus particulièrement le régime indemnitaire.

Les actes sont accompagnés, le cas échéant, des pièces s'y rapportant (déclaration de vacance de poste par exemple).

4.1. Personnels titulaires et stagiaires de la fonction publique territoriale

Cette rubrique regroupe les délibérations créant, supprimant ou transformant un ou plusieurs postes de titulaires et modifiant le tableau des emplois.

Cette rubrique regroupe les arrêtés de nomination. Il faut entendre « nomination » au sens large et inclure dans cette catégorie les actes concernant les arrivées par mutations, par concours (nomination d'un stagiaire), promotion interne et détachement.

Cette rubrique regroupe également par exemple les conventions de mise à disposition, des délibérations concernant la journée de solidarité, le règlement intérieur hygiène et sécurité...

4.2. Personnels contractuels

Cette rubrique regroupe les délibérations créant, supprimant ou transformant un ou plusieurs emplois contractuels, dont les besoins saisonniers ou ponctuels, et modifiant, le cas échéant, le tableau des emplois.

Cette rubrique regroupe les délibérations concernant les contractuels par exemple la protection sociale, des changements de rémunération ...

Cette rubrique concerne les contrats (ou arrêtés) de recrutement des agents contractuels et les avenants à ces contrats.

Cette rubrique regroupe les arrêtés de licenciement concernant les agents contractuels.

Cette rubrique regroupe les délibérations relatives aux contrats de droit privé et aux apprentis.

4.3. Fonction publique hospitalière

NON concernée par la télétransmission.

4.4. Autres catégories de personnels

Cette rubrique regroupe tous les actes relatifs aux sapeurs pompiers professionnels, aux sapeurs pompiers volontaires, au personnel des agences postales, aux assistantes maternelles, aux étudiants qui effectuent un stage en collectivité dans le cadre de leurs études, aux agents recenseurs.

4.5. Régime indemnitaire

Cette rubrique regroupe les délibérations concernant les indemnités et primes et les délibérations accordant des avantages en nature, comme par exemple un logement de fonction, un véhicule de fonction, le paiement de frais de représentation.

5. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

5.1. Election de l'Exécutif

Cette rubrique regroupe les actes relatifs à l'élection de l'Exécutif dans les collectivités territoriales et les EPCI.

Il s'agit par exemple de l'élection du maire et des adjoints dans les communes, du président et des membres de la commission permanente au conseil départemental, du président d'un EPCI ou d'un syndicat mixte.

5.2. Fonctionnement des assemblées

Cette rubrique regroupe les actes concernant le fonctionnement de l'assemblée délibérante, par exemple : le règlement intérieur de l'assemblée délibérante et la délibération l'approuvant.

Tous les actes relatifs au fonctionnement des groupes politiques représentés au sein de l'assemblée, par exemple la mise à disposition de locaux..., ainsi que les procès-verbaux d'installation de l'assemblée en début de mandat.

5.3. Désignation de représentants

Cette rubrique regroupe les actes désignant les représentants des collectivités dans d'autres organismes, notamment à l'assemblée des EPCI dont elles sont membres, au conseil d'administration des centres communaux d'action sociale.

Cette rubrique regroupe les délibérations relatives à l'élection des membres composant les commissions d'appel d'offres, les jurys (notamment les jurys de concours des marchés de maîtrise d'œuvre et d'appel d'offres), ainsi que les arrêtés portant désignation des personnalités qualifiées et compétentes à la commission.

Cette rubrique regroupe les délibérations portant élection des membres de la commission de délégation de service public.

Dans cette catégorie, sont également regroupés les actes désignant des représentants dans des organismes internes (comme les instances paritaires : comités techniques, commissions administratives, ou dans les commissions municipales, commissions des services publics locaux, associations foncières, conseil d'administration des maisons de retraite...).

5.4. Délégation de fonctions

Cette rubrique regroupe les délibérations par lesquelles l'assemblée délibérante donne délégation au maire ou au président d'EPCI, aux vice-présidents, au bureau, dans certaines matières. Elle comporte également les comptes rendus des délégations.

Cette rubrique regroupe les actes par lesquels le maire (ou le président du conseil) délègue une fonction ou sa signature à un élu (adjoint, vice-président, autre membre du conseil).

5.5. Délégation de signature

Cette rubrique regroupe les actes par lesquels le maire (ou le président du conseil) délègue sa signature à un agent.

5.6. Exercice des mandats locaux

Cette rubrique regroupe les délibérations relatives aux indemnités et à la formation des élus, les délibérations relatives aux mandats spéciaux et aux frais de déplacement des élus.

5.7. Intercommunalité

Cette rubrique regroupe les actes décidant de la création d'un EPCI, de la modification des statuts (compétences, nombre de représentants...), de la dissolution d'un EPCI, ainsi que les délibérations concernant les adhésions et retraits d'un EPCI.

Cette rubrique regroupe les actes fixant le régime fiscal de l'EPCI. Les documents budgétaires sont classés dans la rubrique 7 « Finances ».

Cette rubrique regroupe les actes relatifs à la commission d'évaluation des charges au sein des EPCI, ainsi que les actes relatifs à la mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences dans le cadre du transfert de compétence.

Les délibérations qui statuent sur les rapports d'activité des EPCI sont à classer dans cette rubrique.

5.8. Décision d'ester en justice

La décision d'une collectivité d'agir en justice (tribunal administratif, pénal ou civil) doit être classée sous cette rubrique quel que soit le domaine dans lequel elle intervient.

6. LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

6.1. Police municipale

Cette rubrique regroupe les actes relatifs aux pouvoirs de police administrative du maire.

Les actes concernant les établissements recevant du public (ouverture, fermeture, commission de sécurité...), les arrêtés de péril (immeubles menaçant ruine) sont à classer sous cette rubrique.

Dans cette catégorie sont regroupés les actes relatifs aux pouvoirs de police du maire, comme par exemple les autorisations de vente au déballage, ou de vente en liquidation, les autorisations de tenue de foires et salons, les arrêtés de placement d'office, les autorisations d'ouverture des commerces le dimanche, de stationnement des gens du voyage, la modification des limites d'agglomération...

6.2. Pouvoirs du président du conseil départemental

6.3. Pouvoir du président du conseil régional

NON concernée par la télétransmission.

6.4. Autres actes réglementaires

6.5. Actes pris au nom de l'Etat et soumis au contrôle hiérarchique

Cette rubrique concerne par exemple les arrêtés de mise en demeure d'interrompre des travaux entrepris en méconnaissance du code de l'urbanisme.

7. FINANCES

7.1. Décisions budgétaires (BP, DM, BS, CA)

Cette rubrique concerne les documents budgétaires (BP, CA, BS, DM) principaux et annexes **télétransmis dans Actes Budgétaires** ainsi que les délibérations à caractère financier (*approbation du compte de gestion, débat d'orientations budgétaires, remboursement de sinistres, indemnités au receveur, délibération de compte rendu au titre de la DSU...*), *délibérations approuvant le compte administratif, le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives.*

Cette rubrique regroupe également les délibérations et arrêtés relatifs aux tarifs des services publics (cantines scolaires, autres), les régies (créations ou dissolutions).

Relèvent par exemple de cette rubrique les actes autorisant le recouvrement ou le paiement de participations, les décisions par lesquelles l'ordonnateur réquisitionne le comptable, les avis de l'assemblée délibérante suite à une lettre d'observations de la chambre régionale des comptes.

7.2. Fiscalité

Cette rubrique regroupe les délibérations adoptant les taux des taxes des contributions directes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, CFE) ainsi que le vote des taxes (délibérations instituant ou supprimant une taxe pour utilisation des services publics ou du domaine) ou le vote des redevances (taxe ou redevance ordures ménagères, taxe sur la publicité, redevance d'occupation du domaine public notamment).

7.3. Emprunts

Cette rubrique regroupe les délibérations et conventions par lesquelles la collectivité souscrit, renégocie ou rembourse par anticipation un emprunt à court, moyen ou long terme.

Cette rubrique regroupe les délibérations et conventions par lesquelles la collectivité obtient d'un établissement de crédit des disponibilités : avances de trésorerie (prêt à court terme destiné à faire face à un besoin certain et ponctuel de disponibilités, mobilisable et remboursable en une fois), ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie (destinée à faire face à un besoin éventuel et ponctuel de disponibilités et qui équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement de crédit) et autres produits.

Cette rubrique regroupe aussi les délibérations et conventions par lesquelles la collectivité garantit l'emprunt d'un tiers.

7.4. Interventions économiques en faveur des entreprises

Cette rubrique regroupe les délibérations et conventions par lesquelles la collectivité compétente accorde des aides aux entreprises (subventions, locations et locations-ventes, ventes de terrains, avances aux entreprises).

7.5. Subventions

Les subventions aux entreprises n'entrent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique 7.4. « subventions aux entreprises ».

Cette rubrique regroupe les demandes de subvention formulées par la collectivité et adressées aux organismes publics compétents.

Elle regroupe également les délibérations et conventions par lesquelles la collectivité accorde une subvention : à d'autres collectivités publiques, à des associations (y compris aux clubs sportifs professionnels), aux établissements d'enseignement privé sous contrat, ainsi que les délibérations relatives aux conventions d'objectifs.

7.6. Contributions budgétaires

Cette rubrique regroupe les délibérations déterminant le mode et/ou le montant de la contribution d'une commune à un EPCI dont elle est membre.

Cette rubrique regroupe les délibérations déterminant le mode et/ou le montant de la contribution d'un EPCI à ses communes membres. Il s'agit de la dotation de solidarité et de l'attribution de compensation.

7.7. Avances

Cette rubrique regroupe les actes par lesquels la collectivité accorde un prêt ou une avance à une autre collectivité, ces opérations de crédit ne pouvant être effectuées qu'à titre exceptionnel et ponctuel, et en aucun cas à titre onéreux.

Les avances accordées par la collectivité aux entreprises n'entrent pas dans cette rubrique, mais dans la rubrique 7.4 « Interventions en faveur des entreprises ».

7.8. Fonds de concours

Cette rubrique regroupe les délibérations par lesquelles la collectivité demande, attribue ou reçoit des fonds de concours (participation au financement des opérations d'équipement d'une autre collectivité publique).

7.9. Participation à des sociétés privées (sociétés d'économie mixte, SA d'HLM, CUMA, coopérative forestière...)

Cette rubrique regroupe les actes concernant la participation de la collectivité à des sociétés de droit privé telles que prises de participation, vente de parts, d'actions, apport en cas de fusion, délibération sur les comptes rendus d'activité des SEM...

7.10. Divers

Cette rubrique regroupe les actes ne pouvant être classés dans aucune des rubriques précédentes, par exemple des actes concernant les dons et legs reçus par la collectivité, des conventions avec La Poste...

8. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Cette rubrique regroupe, par domaine de compétences, **les actes n'ayant pu être classés** dans les 7 rubriques précédentes.

Par exemple, même si des subventions peuvent concerner un des domaines suivants, elles doivent être classées dans la rubrique 7 « finances locales ».

8.1. Enseignement

Participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles, carte scolaire, ...

8.2. Action sociale

8.3. Voirie

8.4. Aménagement du territoire (maintien du service public, commerce de proximité par exemple)

8.5. Politique de la ville, habitat, logement

8.6. Emploi, formation professionnelle

8.7. Transports

8.8. Environnement

8.9. Culture

9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1. Autres domaines de compétences des communes

Actes au titre de la législation funéraire (création et extension de cimetières, jardin du souvenir, columbarium, carrés confessionnels, reprise de concessions, règlement de cimetière...).

9.2. Autres domaines de compétences des départements

9.3. Autres domaines de compétences des régions

NON concernée par la télétransmission.

9.4. Vœux et motions